



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 17 Juin 2015

Date de la convocation 08 Juin 2015	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle des Fêtes - PAULHAN
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. LACROIX Jean-Claude, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M.BERNARDI Olivier, Mme REVERTE Françoise, BRIGNAC : M.JURQUET Henri, CABRIERES : M.MALLET Denis, CANET : M.REVEL Claude, Mme FABRE Maryse, Mme BENARD Bénédicte, M.SEGURA René, CEYRAS : Mme BARRE Berthe, CLERMONT L'HERAULT : M.RUIZ Salvador, M.GARCIA Jean, Mme MARTINEZ-ROQUES Micaela, M.BARON Bernard, Mme PRULIHERE Yolande, M.DÔ Laurent, Mme BLANQUET Elisabeth, M.FABREGUETTES Bernard, M.PONCE Yvan, Mme ROBERT Laure, Mme PASSIEUX Marie, FONTES : M.BRUN Olivier, LIEURAN CABRIERES : M.BLANQUER Alain, MERIFONS : M.VIALA Daniel, MOUREZE : M.DIDELET Serge, NEBIAN : M.BARDEAU Francis, Mme MALMON Sylvie, OCTON : M.COSTE Bernard, PAULHAN : M.VALERO Claude, Mme GUERIN Audrey, M.ALEIX Bertrand, M.GASC Georges, Mme GAVINET Isabelle, M.DUPONT Laurent, SALASC : M.COSTES Jean, USCLAS D'HERAULT : M.RIGAUD Christian, VALMASCLE : M.VALENTINI Gérald, VILLENEUVETTE : M.VIDAL Eric.</p>		<p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>M.FAVIER Marc à M.REVEL Claude, Mme OLLIE Sophie à M.RUIZ Salvador, Mme GREGOIRE Arielle à Mme BLANQUET Elisabeth, M.VENTRE Philippe à M.LACROIX Jean-Claude, M.SOULAYROL Alain à M.DIDELET Serge, M.RODRIGUEZ Joseph à M.COSTES Jean</p>

Objet : Vente de locaux situés 7 et 9 rue de l'Ebéniste, ZAC de la Barthe, 34230 Paulhan – Modification de statut juridique de l'acquéreur.

Monsieur BRUN rappelle aux membres du conseil communautaire que par délibération en date du 14 avril 2015, le conseil communautaire a délibéré favorablement sur la vente des locaux situés 7 et 9 rue de l'Ebéniste, ZAC de la Barthe, 34230 Paulhan à la SARL SI (enseigne Coladis) moyennant le prix de 325 000 € net vendeur.

Il précise que le gérant de cette société souhaite que ces locaux soient acquis par la SCI MANEKI dont il est gérant/associé et dont la société S.I. est également associée.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le conseil ouï l'exposé de Monsieur BRUN, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la vente des locaux situés 7 et 9 rue de l'Ebéniste, ZAC de la Barthe, 34230 Paulhan à la SCI MANEKI,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et documents relatifs à cette affaire.

Pour extrait

Le Président de la Communauté
De Communes du Clermontais,



Jean-Claude LACROIX

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20150618-2015-06-17-21-DE
Date de télétransmission : 19/06/2015
Date de réception préfecture : 19/06/2015